

Plaidoyer pour une véritable proportionnelle

Mémoire de Sébastien Béland

Présenté à la Commission spéciale sur
la Loi électorale

Janvier 2005

Plaidoyer pour une véritable proportionnelle

Un processus partisan ?

Réformer la Loi électorale n'est jamais un exercice facile pour une société qui aspire à une meilleure représentation politique de la volonté populaire. Le risque est effectivement élevé que les partis politiques favorisés par le mode de scrutin en place fassent tout en leur pouvoir pour le maintenir. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'un de ces partis se retrouve au pouvoir et qu'il entame une révision de la loi et du mode électoraux, position délicate s'il en est une. En effet, comment un gouvernement peut-il mettre en oeuvre une telle réforme sans se mettre en position de conflit d'intérêt, surtout s'il est le concepteur de l'avant-projet de loi et qu'il contrôle le processus législatif ?

Nous ne pourrions point nous étonner de la timidité des changements qu'il propose puisqu'il cherchera instinctivement à défendre ses intérêts partisans. Il cherchera à consolider un système qui lui assure une place de choix dans l'exercice et l'alternance du pouvoir. Ceci explique pourquoi le Parti québécois n'a jamais procédé à une réforme en faveur d'un scrutin proportionnel malgré cet engagement contenu dans sa plate-forme électorale et ce, depuis les premières années de sa fondation. Ayant exercé le pouvoir durant près d'une vingtaine d'années, les occasions n'ont pourtant pas manqué. Le maintien d'un système qui favorise les vieux partis sclérosés et corrompus explique également pourquoi le Parti libéral-conservateur du Québec propose aujourd'hui une réforme qui se contentera de n'être qu'un simulacre de scrutin proportionnel et qui ne corrigera en rien le déficit démocratique auquel la population québécoise se bute depuis trop longtemps.

La seule façon d'éviter cette situation délicate de conflit d'intérêt, le seul moyen de rendre le processus légitime, transparent et dénué de toute partisanerie aurait été de faire appel à une assemblée de citoyens comme ce fut le cas en Colombie-Britannique au Canada. Cette assemblée était composée de 160 membres provenant de divers milieux et ayant divers niveaux d'éducation. Son rôle était d'étudier les différentes avenues et de proposer un nouveau mode de scrutin plus représentatif de la volonté populaire.

Plusieurs éléments ont assuré la réussite de ce modèle de démocratie participative (même si il fut rejeté). Notons entre autres la parité entre hommes et femmes au sein de l'assemblée, l'indépendance complète de cette dernière, un budget adéquat (5,5 millions de dollars)¹, un mécanisme efficace, l'accès à des experts ainsi qu'une volonté politique de s'en remettre aux citoyens et d'en faire un débat non partisan. Durant plusieurs mois, les membres de l'assemblée ont participé à des réunions de formation, ont mis sur pied les audiences publiques, ont lu et analysé les mémoires reçus, ont élaboré une proposition de mode de scrutin qui fut soumise à un référendum dont ils avaient rédigé la question et, finalement, ont conçu le rapport final.

¹ Source : Cornellier, Manon, «Colombie-Britannique – La démocratie mise à niveau par les citoyens», *Le Devoir*, 2004-12-11.

Au Québec, le Comité citoyen créé par la Commission spéciale sur la Loi électorale n'offre aucune garantie contre la partisanerie du processus de révision de la Loi électorale. Le rôle de ce comité se limite effectivement à assister la Commission dans ses travaux. Certes, les membres du Comité citoyen pourront émettre des observations et des commentaires, mais leurs fonctions se limiteront à un pouvoir de recommandation alors qu'en Colombie-Britannique, le comité citoyen contrôlait le processus de A à Z. Ici, c'est le PLQ qui contrôle le processus. De plus, les membres du Comité citoyen ne «contribueront pas à la rédaction et à l'adoption de son rapport final»². La création de ce comité apparaît davantage comme une façon de faire croire que le citoyen est au centre du processus alors qu'en réalité, il est encore une fois marginalisé. Un processus entièrement citoyen dans lequel les députés élus n'auraient joué qu'un rôle de soutien aurait été beaucoup plus approprié.

Mais le gouvernement libéral-conservateur de Jean Charest a rejeté cette voie démocratique et a préféré conserver sa mainmise sur le processus entourant la réforme du mode de scrutin, le rendant vulnérable aux aléas partisans. Afin de légitimer le processus en cours actuellement, le gouvernement doit soumettre tout changement du mode de scrutin à un référendum lors des prochaines élections québécoises et il doit présenter une proposition qui reflétera le plus fidèlement possible la volonté populaire et le pluralisme politique.

Recommandation :

Que tout changement au mode de scrutin soit soumis à un référendum décisif afin d'être entériné par la population québécoise.

Il est également étrange de constater qu'aucun représentant des autres partis politiques non présents à l'Assemblée nationale ne siège au sein de la Commission, malgré le fait que ces partis soient dûment reconnus par le Directeur général des élections du Québec. Pourtant, le système majoritaire uninominal à un tour, c'est bien connu, a pour effet de marginaliser le pluralisme politique. S'ils sont absents de l'Assemblée nationale, c'est justement à cause d'un système électoral qui les désavantage par rapport aux grands partis. La présente réforme les concerne donc tout autant que les partis représentés à l'Assemblée nationale. Pourquoi n'a-t-on pas pris soin de leur faire une place au sein de la Commission, d'autant plus que certains de ces partis ont largement contribué au débat public sur la réforme des institutions démocratiques depuis quelques années ?

² Assemblée nationale, <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/csle/comitecitoyen.html>, site consulté le 8 décembre 2005.

À propos du scrutin majoritaire

Les nombreux effets pervers du scrutin majoritaire ne sont plus à démontrer : il favorise le bipartisme et l'alternance du pouvoir entre ces deux partis, marginalise les petits partis politiques, provoque parfois des résultats aberrants, crée des majorités artificiellement gonflées, déforme les volontés exprimées par les suffrages, etc. Bref, notre mode de scrutin actuel ne reflète pas du tout la réalité exprimée dans les urnes lors des élections. Pis encore, il décourage l'initiative populaire et écrase l'opinion publique. Car le mode de scrutin joue un rôle beaucoup plus large que celui qu'on lui attribue normalement. En effet, il participe à définir les régimes politiques et économiques dans lesquels nous évoluons et est intrinsèquement lié à la confiance qu'a la population envers ses institutions politiques.

Un mode de scrutin qui étouffe le pluralisme nous amène vers un système de pensée unique où la diversité des opinions n'est plus reconnue. Les partis qui se partagent l'alternance du pouvoir ont donc avantage à se rapprocher idéologiquement. Cette tendance lourde s'est vérifiée dans plusieurs systèmes caractérisés par le bipartisme dont ici même avec le PQ et le PLQ qui, outre leurs divergences sur la question nationale, ne se distinguent guère quant à leurs idéologies.

Élection après élection, nous nous retrouvons donc avec un pouvoir législatif qui non seulement ne représente pas le pluralisme idéologique exprimé par la population, mais qui plus est impose une vision étroite, souvent de droite, de la vie politique, économique et sociale à l'ensemble de la population sans tenir compte des opinions divergentes circulant au sein de la société civile. Il s'agit d'une situation particulièrement explosive qui ne peut que mener le Québec dans une profonde crise politique et sociale, sinon dans une profonde crise de confiance :

[...]si au moment d'une élection l'Assemblée nationale et le gouvernement ne sont pas le reflet fidèle des grandes tendances de la nation, si d'une élection à une autre, l'Assemblée nationale ne traduit plus le mouvement de l'opinion que très infidèlement, tout le jeu politique ne peut être que faussé et le danger est grand que les problèmes discutés et débattus soient peu en concordance avec les exigences de la réalité, ou quand elles le sont, que la confiance n'existe plus, ce qui a le même effet sur le système politique.

Nous voulons dire par là qu'il est dangereux pour un système politique de repousser artificiellement les débats fondamentaux, de continuellement les éviter, qu'ils soient de nature économiques, sociaux ou constitutionnels. Ceci parce que pendant ce temps les maux prennent plus d'ampleur, les possibilités d'accord diminuent, la volonté d'accord peut même disparaître, quelque soit le caractère valable des propositions de dernière minute.³

³ Boily, Robert, *La réforme électorale au Québec*, Montréal, les éditions du jour, 1970, p. 43.

Perte de confiance et crise de légitimité

La perte de confiance de la population en ses institutions démocratiques a pris une ampleur inquiétante au cours des dernières années. Alimentée par les nombreux scandales qui éclaboussent le monde politique et dont on ne voit que la pointe de l'iceberg, la perte de confiance du citoyen en ses institutions se concrétise par une montée du cynisme politique et de la chute du taux de participation aux élections.

Il importe donc de pallier rapidement au déficit démocratique créé, entre autres, par le scrutin majoritaire afin de s'assurer que **chaque vote compte**. Car le citoyen désabusé ou désintéressé de la vie politique en général ne retrouvera certainement pas la confiance en ses institutions dans un contexte où son vote risque, de toute manière, de ne faire aucune différence. En 1998, 54,4 % des votes exprimés n'ont eu aucune influence sur le résultat final. Ainsi, près de 2 200 000 personnes auraient pu rester à la maison et les résultats auraient été les mêmes.

L'impression de «perdre son vote» en votant pour un parti politique autre que les vieux partis en pousse plusieurs à voter de façon stratégique et ce, souvent à l'encontre de leurs propres convictions. À long terme, voter à l'encontre de ses convictions, de ses valeurs, ne peut qu'envenimer le climat social et engendrer des frustrations. D'autres préfèrent ne plus se prévaloir de leur droit de vote comme geste de protestation. Or, ce geste n'est pas compilé lors de du dépouillement des votes. Il est donc difficile d'évaluer l'ampleur de cette contestation populaire. Une solution diachylon serait d'ajouter une case intitulée *vote de protestation* sur tous les bulletins de vote. Mais la véritable solution passe davantage par un mode de scrutin qui représenterait plus fidèlement la volonté populaire et qui permettrait à tous et chacun de voter selon ses convictions.

Il ne s'agit pas de seulement remplacer un mode de scrutin par un autre, mais bien de rétablir la confiance entre le citoyen et le politique en optant pour l'égalité des chances et en permettant l'expression de la volonté populaire à l'intérieur des institutions démocratiques et ce, à tous les niveaux. Puisque le mode de scrutin constitue la base de l'exercice démocratique, la représentation proportionnelle apparaîtra comme la pierre angulaire d'une vaste réforme en ce sens. Mais cette réforme ne doit pas se limiter au seul mode de scrutin : elle doit s'appliquer à l'ensemble des institutions politiques actuellement en crise de légitimité. «Cette légitimité, nous ne pouvons pas l'oublier, repose, en effet, pour une large part sur la confiance qu'entretiennent les électeurs sur les possibilités, par le moyen d'élection, d'exprimer des aspirations nouvelles ou différentes de celles du pouvoir et de modifier le cours des choses.»⁴

Par ailleurs, la prolifération des consultations publiques bidon n'est pas gage d'une représentation de la volonté populaire, surtout lorsque ces consultations servent de paravent à une vision que l'on désire imposer. Si ces consultations ne permettent pas aux citoyens de changer les choses ni d'influencer les décisions de nature politique, sociale ou économique, la crise de confiance s'en trouvera renforcée. C'est, à notre avis, la situation

⁴ *Ibid.*, p. 15.

que nous vivons actuellement au Québec. Depuis l'élection du gouvernement Charest, nous avons l'impression que la population n'a jamais été autant consultée. Cependant, la crise de confiance ne s'est pas résorbée, au contraire, elle s'est plutôt accentuée parce que la population se bute depuis presque trois ans à une impossibilité quasi totale de modifier l'agenda politique du gouvernement.

On nous consulte sur tout : les forêts, l'énergie, la privatisation, le patrimoine, la culture, la santé, le développement régional, etc. À telle enseigne qu'on a parfois l'impression qu'il n'existe aucune archive des consultations précédentes et que les élus ignorent tout simplement des centaines de rapports qui dorment sur des tablettes. À titre d'exemple, Guy Coulombe, alors président de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, déclarait que les Québécois(es) avaient été largement sinon trop consulté sur la question forestière. Effectivement, des dizaines de consultations sur le sujet et de multiples rapports faisaient déjà état de l'urgence d'agir en la matière lorsque cette commission fut formée. Force est de constater que les Québécois(es) n'ont pas été écoutés(es)... Pareille aberration est survenue récemment lorsque le documentaire de Paul Arcand, *Les voleurs d'enfance*, a secoué tout le Québec en dévoilant le triste sort de milliers de jeunes au Québec. Pourtant, quatorze ans auparavant, le rapport du groupe de travail pour les jeunes intitulé *Un Québec fou de ses enfants* alarmait les autorités et lançait une série de recommandation pour rectifier le tir. Un autre rapport qui a dormi sur des tablettes.

Quant à la présente consultation sur la Loi électorale, elle n'est que la suite d'une longue et interminable saga sur la représentation proportionnelle qui débuta il y a près de quarante ans. Est-il nécessaire de rappeler aux membres de la Commission spéciale sur la Loi électorale qu'en 2003, les États généraux sur la réforme électorale s'étaient terminés par un appui de 90 % des participants à l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel (un vrai) ? Alors pourquoi encore des tergiversations à ce sujet ? Pourquoi une réforme en profondeur encore repoussée ? Manque de volonté politique, désir de continuer à régner tel un monarque élu ?

Depuis 2003, il y a eu un nombre incalculable de consultations de toute sorte. Pourtant, dans la plupart des cas, nous avons l'impression que les dés sont pipés, que les décisions sont déjà prises avant même que les consultations ne soient débutées. Ces dernières apparaissent comme une façon de faire accepter les choix impopulaires d'un gouvernement en rupture avec la volonté démocratique tout en laissant croire que l'opinion de la population a été considérée alors qu'il n'en est rien.

Ainsi, les consultations publiques en soi ne garantissent pas la prise en compte de la volonté populaire lors du processus décisionnel. Tout comme la représentation proportionnelle, les consultations publiques ne constituent pas une panacée. Il faut aller plus loin dans la réforme des institutions :

- permettre les initiatives populaires (référendums, projets de loi, etc.) ;
- réduire les pouvoirs de l'exécutif ;

- resserrer les règles du financement des partis politiques qui sont trop facilement détournées ;
- contrôler davantage les dépenses électorales et préélectorales des partis politiques ;
- tenir les élections à date fixe ;
- assurer un accès équitable aux médias à tous les partis politiques reconnus ;
- resserrer les règles entourant la publicité électorale, notamment pour assurer la même visibilité à tous les partis politiques ;
- prévoir une représentation distincte aux nations autochtones au sein de l'Assemblée nationale ;
- assurer la parité hommes-femmes dans la représentation politique ;
- prévoir des mesures spéciales pour favoriser l'élection des membres des communautés ethnoculturelles ;
- instaurer la carte d'électeur ;
- baliser les règles de sélection des candidats aux élections pour s'assurer que ces candidats ne seraient pas imposés par les dirigeants des partis politiques ;
- étendre ces réformes aux élections municipales.

La nécessité et l'urgence d'une réforme en profondeur s'imposent. Or, l'avant-projet de loi soumis à cette consultation publique ne propose nullement une telle réforme et se contente de n'être qu'un simulacre de refonte.

Recommandation :

Qu'une véritable réforme en profondeur des institutions politiques soit mise en branle et qu'elle ne se limite pas qu'au mode de scrutin malgré l'importance de celui-ci pour enregistrer la volonté populaire.

Une véritable proportionnelle pour une meilleure représentation politique

La proposition gouvernementale contenue dans l'avant-projet de loi ne constitue pas une proposition satisfaisante à nos yeux. Il ne s'agit ni d'un système proportionnel tant réclamé au Québec depuis près de quarante ans, ni d'un système mixte compensatoire qui aurait pu être un compromis intéressant. En ce sens, nous avons l'impression que le gouvernement tente, par sa proposition, de berner encore une fois la population québécoise. En supprimant le deuxième vote et en diminuant considérablement la portée de la compensation, la proposition gouvernementale risquerait de créer des distorsions par rapport à la volonté populaire encore plus grandes que le système majoritaire uninominal à un tour. Non seulement les tiers partis auraient encore plus de difficultés à se frayer un chemin jusqu'à l'Assemblée nationale, mais de plus, il en résulterait une crise de légitimité encore plus grande vis-à-vis nos institutions politiques.

La proposition gouvernementale est inacceptable telle que présentée dans l'avant-projet de loi et démontre l'aspect partisan de la démarche. Cet aspect partisan du processus choisi par le gouvernement pour réformer une institution aussi primordiale que la Loi électorale se répercute jusque dans les dépliants distribués dans les foyers québécois au cours du mois de janvier 2006. On y retrouve en effet un pur mensonge associant la proposition gouvernementale à un mode de scrutin proportionnel alors que cette proposition est loin d'un tel système. Il s'agit là d'une insulte grossière qui ne peut qu'envenimer la crise de légitimité et la perte de confiance envers les politiciens(nes).

Recommandation :

Que soit rejetée la proposition gouvernementale contenue dans l'avant-projet de loi et qu'une nouvelle proposition de véritable proportionnelle soit élaborée.

Au sujet du scandale d'Option Canada dans lequel ont trempé le premier ministre actuel ainsi que plusieurs personnes de son parti, le ministre des Affaires gouvernementales, Benoît Pelletier, faisait une déclaration pour le moins surprenante. Par voie de communiqué, il affirmait qu'il n'avait d'autre choix que «de s'assurer que la confiance et le respect du public à l'égard des institutions démocratiques soient protégés»⁵ en congédiant (avec solde) l'un des responsables de l'organisme occulte. Toutefois, on ne gagne pas la confiance et le respect des gens en les bernant dans un autre dossier. Si monsieur Pelletier est intègre et sérieux dans sa volonté de conserver la confiance du public, il devra voter contre son gouvernement et contre l'avant-projet de loi.

⁵ Robitaille, Antoine, «Option Canada : une tête roule», *Le Devoir*, 2006-01-14, p. A10.

Arrive maintenant le choix d'un système qui représentera le plus fidèlement possible la volonté populaire. Les experts reconnaissent l'existence de cinq modes de scrutin à représentation proportionnelle⁶ :

1. le scrutin proportionnel régional avec compensation nationale ;
2. le scrutin mixte avec compensation ;
3. le scrutin proportionnel intégral ;
4. le vote unique transférable ;
5. le scrutin mixte à finalité majoritaire.

Parmi les cinq modèles de scrutin proportionnel, c'est le premier, soit le scrutin proportionnel régional avec compensation nationale, qui retient notre attention. Principalement parce qu'il tient compte de l'importance des régions et de leur rôle au sein de la collectivité québécoise. Deuxièmement, cette formule fut l'une des recommandations du Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques en 2003. Il s'agit du modèle qui semble le plus faire consensus au Québec. La compensation nationale pourrait jouer autour d'une vingtaine de sièges, assurant ainsi les corrections nécessaires aux distorsions possibles lors de l'attribution des sièges «régionaux».

Recommandation :

Que le mode de scrutin retenu soit le mode de scrutin proportionnel régional avec compensation nationale.

Un tel mode de scrutin assurerait une meilleure représentation de la volonté populaire, redéfinirait le lien unissant l'électeur à son député, rétablirait la confiance de la population envers ses institutions politiques, permettrait l'expression du pluralisme idéologique et politique et répondrait au désir de changement exprimé depuis près de quarante ans au Québec.

Quant aux autres modèles, seul le scrutin mixte avec compensation utilisé en Allemagne nous apparaît comme modèle intéressant pour le Québec car il conserve un haut taux de proportionnalité grâce à la compensation qui corrige les distorsions causées par le scrutin majoritaire. Par contre, il accorde moins d'importance à la représentation des régions, ce qui nous semble moins intéressant comme système. De plus, cette formule fait moins consensus au Québec que le scrutin proportionnel régional.

⁶ Notons que la proposition gouvernementale ne rejoint aucunement l'un de ces cinq modèles, le gouvernement ayant inventé un système qui n'existe nulle part ailleurs.

Conclusion

Le Québec est en crise : crise sociale et politique. La population se sent trahie par un gouvernement qui est diamétralement opposé à sa vision de la vie en société. Malgré les nombreuses consultations publiques, elle a l'impression que le gouvernement ne l'écoute pas. Le gouvernement n'hésite plus à recourir à la coercition pour imposer ses réformes réactionnaires. L'Assemblée nationale semble dépourvue de toute opposition tant les partis représentés se rapprochent au niveau des idéologies. Les tiers partis ne réussissent pas à percer la toile du scrutin majoritaire afin d'y faire élire des députés(e). Le pluralisme qui caractérise la société québécoise, son ouverture et sa générosité ne peuvent s'exprimer politiquement et sont bâillonnés par un mode de scrutin qui avantage les partis qui se partagent l'alternance du pouvoir. La population québécoise a perdu le contrôle du pouvoir et se sent obligée de choisir l'un ou l'autre des deux vieux partis et de voter de façon stratégique. Comme le mode de scrutin majoritaire crée des distorsions et des aberrations, plusieurs électeurs(trices) ont l'impression, à juste titre parfois, que leur vote n'a aucune influence sur le résultat. S'en suit, dans certaines circonscriptions, une diminution considérable du taux de participation aux élections.

La population québécoise n'a plus confiance en ses institutions démocratiques. Certes, des scandales comme celui d'Oxygène 9, des commandites ou d'Option Canada viennent aggraver la crise et augmenter le cynisme envers les politiciens. Mais les fondements de cette crise sont plus profonds, ancrés par des années de reculs des droits sociaux et démocratiques. Les partis qui se partagent le pouvoir accordent davantage d'attention aux grandes entreprises et aux puissants lobbies industriels plutôt qu'aux intérêts de la collectivité. Le Parti québécois, par exemple, fait campagne électorale à gauche afin de séduire l'électorat et tourne de manière drastique à droite une fois assis sur le trône. De telles attitudes ne sont pas sans conséquences sur la confiance que les citoyens accordent à leurs institutions politiques. Les promesses non tenues, les mensonges grossiers des politiciens(nes)⁷, les retours d'ascenseurs, les contrats douteux, les manipulations comptables, sont autant de scandales à la semaine qui contribuent à détacher graduellement les citoyens de leur intérêt pour la vie démocratique.

Que propose le gouvernement Charest pour résorber cette crise de légitimité ? Il tente encore de berner la population en faisant croire qu'il présente un mode de scrutin proportionnel alors que ce n'est pas le cas. Pendant que les fédéralistes *canadian* de droite comme Stephen Harper s'inspire de René Lévesque et de sa loi sur le financement des partis politiques, le gouvernement Charest songe à détruire cet héritage collectif pour nous imposer une réforme électorale qui va à l'encontre des valeurs québécoises. Au lieu de s'en remettre à un processus citoyen et à une véritable réforme des institutions politiques, il se fait le chantre d'un processus totalement partisan. Rien pour redonner confiance et résorber la crise, bien au contraire.

⁷ Comme cet exemple où, lors du Congrès forestier mondial en 2003, le ministre de «l'exploitation» des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, avait déclaré qu'il n'y avait plus de coupe à blanc dans les forêts québécoises, fait aussitôt démenti par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Tout au long de ce mémoire, nous avons tenté de démontrer l'existence même de cette crise de confiance envers les institutions démocratiques et des dangers qu'il encourt de l'ignorer ou de la banaliser. Nous avons démontré que le processus actuel entourant la réforme de la Loi électorale est un processus partisan qui ne peut que rendre le climat politique encore plus malsain si l'avant-projet de loi est adopté tel quel. Nous nous sommes efforcés, malgré nos réticences à participer à un processus douteux, à élaborer certaines recommandations qui permettraient, entre autres, de redonner un peu de légitimité à cette réforme de la Loi électorale. Voici les principales recommandations effectuées dans le présent mémoire :

- Que la proposition gouvernementale contenue dans l'avant-projet de loi soit rejetée et qu'une nouvelle proposition contenant une véritable proportionnelle soit présentée ;
- Que le mode de scrutin retenu soit le mode de scrutin proportionnel régional avec compensation nationale ;
- Que tout changement au mode de scrutin soit soumis à un référendum décisif lors des prochaines élections afin d'être entérinée par la population québécoise ;
- Qu'une véritable réforme en profondeur des institutions politiques soit rapidement mise en branle et que celle-ci ne se limite pas qu'au mode de scrutin. Et que tout changement soit soumis à une consultation publique itinérante.

Ces recommandations, croyons-nous, renferment les éléments de base d'une démarche qui viserait à rattraper le retard considérable du Québec en matière de réforme de ses institutions politiques. Il n'en tient donc qu'à vous, membres de la Commission spéciale sur la Loi électorale, de rejeter la proposition gouvernementale pour ensuite proposer une nouvelle démarche, axée cette fois-ci sur une véritable proportionnelle.

Sébastien Béland

**Notes pour une allocution de
Sébastien Béland**

*Plaidoyer pour une véritable
proportionnelle*

**Commission spéciale sur la Loi
électorale**

Le jeudi 2 février 2006

**Hôtel Holliday Inn Plaza La Chaudière
Gatineau**

**Document imprimé sur du papier 100 % fait à partir
de fibres recyclées post-consommation, non chloré**

Monsieur le président, chers membres de la commission, bonsoir.

Tout d'abord, laissez-moi vous remercier pour l'occasion que vous m'offrez de faire valoir mes points de vue concernant l'avant-projet de loi sur la Loi électorale. Dix minutes m'apparaissent fort peu suffisant pour présenter mon opinion et échanger avec vous sur un sujet aussi primordial pour l'avenir du Québec. D'autant plus que je doute que ma contribution ait une quelconque influence sur un processus davantage partisan que démocratique.

D'entrée de jeu, j'aimerais spécifier que je ne suis nullement expert en la question, ce qui ne m'empêche pas de suivre assidûment l'évolution de la saga de la réforme de nos institutions politiques. C'est lors du référendum de 1995 que je fus confronté pour la première fois au dysfonctionnement de notre système électoral. J'ai été témoins de nombreuses fraudes référendaires en faveur du camp du NON.

Je me suis alors demandé pourquoi, au Québec, n'avait-on pas une carte d'électeur pour se protéger contre ce genre de fraude. C'est à partir de ce moment que je me suis intéressé à la réforme de nos institutions politiques.

Le sujet a fait couler beaucoup d'encre depuis la dernière décennie. Et pourtant, aujourd'hui, nous avons l'étrange impression d'être revenus à la case départ. En effet, en octobre 2002, une consultation similaire se déroulait ici même à Gatineau. Monsieur Claude Béland, alors président du Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques déclarait : « Si les gouvernements ne faisaient rien avec ça, ce serait la preuve qu'il faut des réformes des institutions démocratiques' puisqu'ils démontreraient ainsi qu'ils n'entendent pas le vœu de la population »¹.

C'est exactement ce qui s'est produit. Et depuis, rien n'a été fait pour combler le retard considérable du Québec en la matière.

¹ Presse Canadienne, « Réforme des institutions démocratiques; Les citoyens veulent des changements », *Le Soleil*, 2002-11-13, p. A7.

De la réforme mainte fois repoussée, il en résulte une profonde crise de confiance de la population envers ses dirigeants et ses institutions politiques. S'en suit, évidemment, une crise de nature politique et sociale, car, avec le mode de scrutin actuel, la volonté populaire exprimée par les urnes n'est pas reflétée fidèlement à l'Assemblée nationale, une situation dangereuse et explosive pour tout système politique. À force d'éviter artificiellement les débats fondamentaux autour des enjeux aussi importants que la privatisation de nos services publics et de nos richesses naturelles, le gouvernement engendre une frustration grandissante chez la population en plus de nuire à l'intérêt collectif.

En maintenant un système électoral qui les avantage ou en proposant un autre qui sera tout aussi avantageux pour eux, comme c'est le cas avec la proposition gouvernementale contenue dans l'avant-projet de loi, les vieux partis s'assurent l'alternance du pouvoir en écartant d'emblée le pluralisme politique qui existe au Québec. Un mode de scrutin qui avantage ainsi le bipartisme crée de lui-même un rapprochement idéologique entre ces partis. L'absence de pluralisme engendre, quant à lui, une plus grande arrogance quand vient le temps, pour ces partis, d'exercer le pouvoir. L'arrogance des gouvernements alimente de surcroît le cynisme de la population envers la chose politique.

Il importe donc de rectifier rapidement la situation par l'établissement d'un mode de scrutin proportionnel régional avec compensation nationale. Tout changement au mode de scrutin devra par ailleurs être ratifié par voie référendaire lors des prochaines élections.

La proposition gouvernementale contenue dans l'avant-projet de loi ne constitue pas une proposition satisfaisante à nos yeux, elle est même inacceptable. Il ne s'agit ni d'un système proportionnel, ni d'un système mixte compensatoire parce que le deuxième vote a été supprimé et parce que la portée de la compensation a été considérablement atrophiée, ce qui démontre l'aspect partisan de la démarche. Seule une véritable

proportionnelle résorbera la crise de légitimité que traverse actuellement nos institutions politiques.

Il ne s'agit pas de seulement remplacer un mode de scrutin par un autre, mais bien de rétablir la confiance entre le citoyen et le politique en optant pour l'égalité des chances et en permettant l'expression de la volonté populaire à l'intérieur des institutions démocratiques et ce, à tous les niveaux. Puisque le mode de scrutin constitue la base de l'exercice démocratique, la représentation proportionnelle apparaîtra comme la pierre angulaire d'une vaste réforme en ce sens. Mais cette réforme ne doit pas se limiter au seul mode de scrutin ; elle doit s'appliquer à l'ensemble des institutions politiques actuellement en crise de légitimité :

- en permettant les initiatives populaires (référendums, projets de loi, etc.) ;
- en réduisant les pouvoirs de l'exécutif ;
- en resserrant les règles du financement des partis politiques qui sont trop facilement détournées ;
- en contrôlant davantage les dépenses électorales et préélectorales des partis politiques ;
- en tenant les élections à date fixe ;
- en assurant un accès équitable aux médias à tous les partis politiques reconnus ;
- en resserrant les règles entourant la publicité électorale, notamment pour assurer la même visibilité à tous les partis politiques ;
- en prévoyant une représentation distincte aux nations autochtones au sein de l'Assemblée nationale ;
- en assurant la parité hommes-femmes dans la représentation politique ;
- en prévoyant des mesures spéciales pour favoriser l'élection des membres des communautés ethnoculturelles ;
- en instaurant la carte d'électeur ;
- en balisant les règles de sélection des candidats aux élections pour s'assurer que ces candidats ne soient pas imposés par les dirigeants des partis politiques ;
- et, finalement, en étendant ces réformes aux élections municipales.

Ces recommandations renferment, à mon avis, les éléments de base d'une démarche qui viserait à rattraper le retard considérable du Québec en matière de réforme de ses institutions politiques. Il n'en tient donc qu'à vous, membres de la Commission spéciale sur la Loi électorale, de rejeter la proposition gouvernementale pour ensuite proposer une nouvelle démarche, axée cette fois-ci sur une véritable proportionnelle.

Sébastien Béland